

## **Conseil des ministres du 27 avril 2012**

### **REPRÉSENTATION DES MILIEUX SCIENTIFIQUES AU CONSEIL FÉDÉRAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Sur proposition du ministre des Finances et du Développement durable Steven Vanackere, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi (modifiant l'article 12 de la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable) qui vise à recréer une représentation des milieux académiques dans la composition du Conseil fédéral du Développement durable (CFDD).**

Ces six représentants des milieux scientifiques au sein du CFDD seront nommés pour 5 ans avec voix consultative.

Le projet fixe également tous les mandats des membres du CFDD ayant droit de vote à un délai renouvelable de 5 ans (au lieu de 4 ans). Il insère par ailleurs une procédure de cooptation pour régler la succession lorsqu'un mandat devient vacant avant son expiration.